

Philologie et linguistique

« Une autre discipline, distincte de la grammaire, s'est constituée au cours de l'histoire pour aborder aussi l'étude du langage : c'est la philologie. Son objet est l'étude des textes, notamment littéraires, lorsque la langue dans laquelle ils sont écrits, langue morte ou langue du passé, a cessé d'être directement accessible au lecteur. La philologie est née à Alexandrie, au III^e siècle avant J.-C., lorsqu'on s'aperçut que des mots, des tours, des vers entiers d'Homère étaient devenus incompréhensibles pour les Grecs. Elle s'est développée surtout à partir de l'humanisme et de la Renaissance, pour assurer mieux la lecture des textes grecs et latins, puis hébraïques. L'objet du philologue - et c'est un objet scientifique, en dépit de ce qu'en dit Saussure -, c'est la compréhension d'un texte du passé. Toute sa méthode s'est constituée logiquement à partir de cet objet. La connaissance de la langue - de la phonologie, de la grammaire, de la sémantique de cette langue - n'est qu'un moyen, et n'est qu'une partie de la recherche du philologue ; et c'est ce qui explique la partialité de Saussure, dont tout le programme était de fonder une autre science, comme on l'a vu, celle de la langue envisagée en elle-même et pour elle-même. Pour comprendre un texte, outre la langue, le philologue se sert de tous les moyens à sa disposition : archéologie tout entière, traités spécialisés de mathématique, de théologie, de médecine, de droit, etc. Par exemple, tous les philologues ont depuis toujours disposé du texte qui décrivait le temple de Salomon dans l'Ancien Testament ; mais faute de documents extérieurs au texte, un commentateur de 1650 aboutissait à un dessin plus proche de l'architecture Louis XIII que de toute autre chose. Ce sont les progrès de l'archéologie proche-orientale qui permettent aujourd'hui de dessiner avec une meilleure approximation la représentation de l'édifice qui correspond à la lecture des mêmes mots. Le conflit entre la philologie (qui détenait les chaires universitaires) et ce qui allait devenir la linguistique, conflit dont on perçoit encore l'écho chez Saussure, est un conflit apaisé sur le plan scientifique, bien qu'on puisse encore en percevoir les prolongements universitaires dans l'opposition entre ceux pour qui l'étude des langues devrait n'être qu'une propédeutique à l'étude des littératures et civilisations étrangères, et ceux pour qui cette étude devrait avoir pour but fondamental et toujours premier la pratique actuelle de ces langues. »

Source : *Encyclopaedia Universalis*

Grammaire et linguistique

« Si la grammaire est bien l'étude de la structure et du fonctionnement des énoncés d'une langue, l'inventaire systématique des types d'unités qui construisent ces énoncés, la grammaire représente, aussi discutable soit-elle dans ses aboutissements, la première ébauche d'une attitude scientifique vraie devant le langage. Et Saussure n'a pas tort d'affirmer dans son Cours que le « point de vue des grammairiens » est absolument irréprochable » ; que « leurs travaux nous montrent clairement qu'ils veulent décrire des états » ; que « leur programme est strictement synchronique » ; que « la base [de la grammaire classique] est moins critiquable [du point de vue scientifique], et que son objet est mieux défini que ce n'est le cas pour la linguistique inaugurée par Bopp ». Cette attitude grammaticale devant le langage, même si les produits en sont altérés par la qualité des instruments de connaissance propres à chaque époque, est au moins aussi ancienne que la pensée grecque classique. Elle est d'ailleurs moins vulnérable par ses erreurs ou ses lacunes que par la confusion presque totale qu'elle a toujours encouragée entre deux points de vue différents : « Elle croit, dit Saussure, devoir édicter des règles au lieu de constater des faits », ou plutôt elle mêle inextricablement l'attitude scientifique avec l'attitude normative, c'est-à-dire l'observation des faits avec la prescription des règles. Il est sans doute opportun, toutefois, de préciser que la linguistique ne se substitue pas à la grammaire dans sa fonction pédagogique et normative, d'une part ; et que, d'autre part, elle n'a pas la prétention d'annuler purement et simplement la totalité des résultats auxquels étaient parvenues les grammaires d'une langue. Tout au plus peut-elle prétendre, sur bien des points, les éclairer, les corriger, les compléter, les réorganiser et les justifier scientifiquement. Qu'on prenne le cas de l'adverbe en français : les grammairiens avaient bien vu sa fonction qui est d'être un déterminant du verbe (« marcher vite »), de l'adjectif (« très beau ») ou de l'adverbe (« c'est beaucoup trop tôt »). Leur erreur était d'ajouter à cette définition fonctionnelle correcte des définitions sémantiques non toujours pertinentes (adverbes de lieu, de temps, de quantité, de manière), ou des définitions formelles contradictoires avec les critères fonctionnels : sous prétexte que « bien » et « beaucoup » ont toujours la même forme, il est périlleux de dire que ce sont toujours des adverbes, mais qu'ils peuvent « fonctionner comme adjectifs » (« une femme bien ») ou comme pronom (« beaucoup s'en plainquirent ») ; ce qui empêche, d'ailleurs, de voir qu'ils fonctionnent aussi parfois comme substantif : « beaucoup » n'est pas un pronom dans « il y a beaucoup de bouches qui parlent ». Opposer grammaire et linguistique, par esprit de corps ou par routine, est encore trop souvent l'attitude rétrograde et stérile des puristes, enseignants ou non. »

Source : *Encyclopaedia Universalis 2009*

Cours 1 : La grammaire comparée

La comparaison entre les langues est très ancienne dans le temps. Mais, ce qu'on appelle aujourd'hui la grammaire comparée ne date que XIX S° avec la découverte du sanscrit par les savants occidentaux. La découverte des ressemblances qui existent entre cette langue et le latin et le grec les a incités à chercher des liens de parenté entre elles.

Si on peut expliquer parfois cette ressemblance par l'existence d'onomatopées, cela n'est pas toujours le cas avec toutes les analogies découvertes.

Pour illustrer ces analogies, nous prenons les cas suivants :

Sens	Anglais	Allemand	Français	Italien	Espagnol
'main'	Hand	Hand hant	Main	Mano	mano
'vie'	Life	Leben	Vie	Vita	vida
Eté	Summer	Sommer	Eté	Estate	estio
Donner	Give	geben	Donner	Donare	donar

Ces exemples montrent que l'anglais, l'allemand d'une part et le français, l'italien et l'espagnol d'une autre part forment des groupes distincts.

Sens	Anglais	Allemand	Français	Italien	Espagnol
Pied	Foot	Fuss	Pied	Piede	Pie
Deux	Two	Zwei	Deux	Due	Dos
Trois	three	Drei	Trois	Tre	Tres
Moi	Me	Mich	Moi	Me	Me

Dans ce deuxième tableau, les formes renforcent la cohésion entre les langues de même groupe, mais il y a aussi une ressemblance générale qui fait que les cinq langues appartiennent à la même famille.

S'il y a un intérêt à comparer les mots foot et pied en français, c'est que cette ressemblance est régulière.

Français	Pied	Père	Poisson	Deux	Dix
Anglais	Foot	Father	Fish	Two	ten

Hypothèse de départ

Puisque les correspondances et les ressemblances qui permettent de regrouper les langues ne sont ni universelles (ne sont pas applicables à toutes les langues), ni

fortuites (arbitraires), la tâche de la grammaire comparée est de chercher une explication à ce phénomène.

1. Définition : « la *grammaire comparée* est la comparaison des systèmes grammaticaux de deux ou de plusieurs langues en vue de faire ressortir la parenté ou les affinités de celles-ci. » *Trésor de la langue française*.

« La *comparaison* est une opération qui consiste, en grammaire comparée, à étudier parallèlement deux langues en dégagant les différences, ou surtout les correspondances, qui en révèlent souvent la parenté » J. DUBOIS, *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, 2002.

La naissance de la grammaire comparée coïncide avec la découverte du *Sanskrit* (langue sacrée de l'Inde ancienne) par les grammairiens européens. Cette découverte survient à la fin du 18^{ème} S. ceux-ci remarquent l'analogie qui existe entre cette langue et les langues européennes, commencent une série d'études qui les amènera à prouver l'existence d'un lien de parenté entre elles. Longtemps considérée comme la langue-mère des langues de l'Inde et de l'Europe, les grammairiens, effectuant des études plus poussées, découvrent qu'il y a une langue plus lointaine qui les rassemble toutes, celle-ci est l'indo-européen (dont on n'a aucun document écrit)

2. Démarche de la grammaire comparée :

« La *linguistique s'est constituée comme science à partir du moment où la description d'une langue (sa forme phonétique, son organisation syntaxique, son sémantisme) n'a plus été effectuée par une analyse interne, immanente, mais par la comparaison avec d'autres langues* » Bergougnieux.

A partir du constat de l'analogie remarquable signalé par le rapprochement du sanskrit, du latin et du grec (dans un premier temps), puis du sanskrit avec un grand nombre de langues européennes (anciennes et modernes), les premiers comparatistes ont fait l'hypothèse qu'il existe entre ces langues différentes sortes d'affinités (« parentés ») qu'il fallait vérifier selon les perspectives suivantes :

1) Que les langues (de l'Inde et de l'Europe) procèdent par « héritage » des transformations d'une même langue-souche (l'indo-européen) inconnue, mais accessible par reconstruction ;

2) Qu'il est possible, au moyen de la comparaison de leurs éléments grammaticaux (d'où la dénomination de « grammaire comparée ») d'établir des correspondances formelles entre ces langues.

3. Les principaux comparatistes :

JONES (premiers intérêts à la culture indienne et découverte des affinités entre les langues européennes et le sanskrit) ; **SCHLEGEL** compare la langue à un organisme vivant

d'où les concepts de (naissance, vie et mort des langues) avec lui apparaît pour la première fois l'idée d'une grammaire comparée ; **RASK** souligne le primat des éléments grammaticaux sur les éléments lexicaux qui portent le risque d'être empruntés par une langue à une autre ; **BOPP** est le premier qui a rédigé une grammaire comparée des langues indo-européenne ; **SCHLEICHER** a écrit *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, C'est une sorte de bilan des connaissances de l'époque, une synthèse du savoir linguistique. Cette œuvre se ressent de sa formation initiale (botaniste), il a du goût pour les classements. Ils ont la forme d'un arbre généalogique ; **SCHMIDT** oppose à la théorie de *l'arbre généalogique* la théorie des ondes. Selon ce modèle, les innovations partent d'un point et gagnent des choses toujours plus éloignées (cf. le caillou qui tombe dans une mare).

4. L'objet de la grammaire comparée :

La grammaire comparée a deux principaux objectifs qui se recouvrent. Le premier est la reconstitution de la langue-mère, le second est la classification des langues en famille.

4.1. L'indo-européen :

«L'indo-européen commun, proto-indo-européen ou seulement indo-européen est une langue préhistorique, sans témoignage écrit, supposée être à l'origine de toutes les langues dites indo-européennes. Elle a été partiellement reconstruite à partir de la comparaison entre les langues, actuelles ou anciennes, qui en sont issues. Notre connaissance de l'indo-européen repose donc sur la linguistique comparée, et notamment sur la phonétique historique. On peut reconstruire quelques aspects de sa phonologie, de son lexique et de sa morphologie. Des recherches actuelles tentent de reconstituer quelques traits de sa syntaxe.» *Wikipédia*

4.2. La classification des langues :

« Deux ou plusieurs langues appartiennent à la même famille quand elles sont apparentées génétiquement, c'est-à-dire quand tout laisse penser qu'elles se sont développées à partir d'une origine commune. Généralement, on réserve la dénomination de famille de langues à l'ensemble formé de toutes les langues connues de même origine. » **J. Dubois**

Il y a trois façons de classer les langues :

4.2.1. Le classement typologique : on les classe selon des critères phonétiques ou phonologiques, morphologiques, ou syntaxiques :

4.2.1.1. Les critères phonétiques ou phonologiques :

On pourra distinguer les langues en fonction de leur système vocalique (les langues à trois voyelles (i, u, a) / les langues à double articulation antérieure (voyelles non-arrondies et arrondies) / les langues à double durée vocalique...

4.2.1.2. **Les critères morphologiques** : trois types principaux

a. **Les langues isolantes** : lorsque les mots sont ou tendent à être invariables. Une langue est isolante lorsque chacun des morphèmes est identifié à des mots graphiques isolables. Les marques du genre, du nombre constituent des morphèmes distincts et séparés du lexème. (exemples : le chinois, le cantonnais, le vietnamien, le cambodgien...)

b. **Les langues agglutinantes** : On juxtapose au radical une série de morphèmes distincts servants à exprimer les rapports grammaticaux. Dans ces langues, chacun des affixes est clairement analysable et identifie une fonction grammaticale ou syntaxique. (Exemple : langue turque, le swahili, le créole haïtien...)

c. **Les langues flexionnelles** : les radicaux sont dotés d'affixes grammaticaux variables et exprimant le genre, le nombre, le cas la personne, le temps, le mode, la voix. (exemples : la plupart des langues européennes sont considérées comme flexionnelles)

4.2.1.3. **Les critères syntaxiques** : on a recours à l'ordre des mots dans la phrase. Autrement dit, c'est le critère syntaxique qui sert alors à distinguer les langues. Pour ce faire, on compare l'ordre du sujet-verbe-complément dans la phrase. Ainsi, en français, l'ordre SVC, mais en arabe l'ordre est VSC.

4.2..2. **Le classement génétique** : on réserve l'expression de « famille linguistique » à l'ensemble formé de toutes les langues de même origine. Ces familles comprennent des sous-ensembles, appelés « sous-familles » ou « branches » (exemple : branche romane, branche germanique,). Ces branches sont, elles-mêmes, constituées de certaines langues plus étroitement apparentées entre elles qu'avec d'autres. (exemple : branche romane : français, espagnol, italien.../ branche germanique : anglais, allemand, danois...)

4.2.3. **Le classement géographique** : cela suit la géographie, elle est utilisée dans le cas où la coexistence historique et le mélange des populations a donné une série notable de traits communs à des langues au départ génétiquement et typologiquement très différentes. Autrement dit, les études linguistiques ne tranchent pas à la faveur de l'une ou de l'autre, donc on les considère par rapport à l'aire géographique où elles existent. (exemple : langues amérindiennes, langues australiennes ...)

5. **Conclusion** :

Bien que la grammaire comparée soit une étude scientifique par son objet et sa méthode, elle n'arrivait pas à se constituer en une science de la langue parce que les analyses qu'elle effectue n'ont pas pour seul objectif l'étude de la langue, mais la comparaison dans un but de découvrir la langue-mère. Son évolution dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle donnera la linguistique historique avec l'école néogrammaticienne.

« **Le sanskrit**¹, bien que fort ancien, n'a été découvert par les philologues occidentaux qu'à la fin du XVIIIème siècle. En 1786, l'orientaliste William Jones déclarait : «*La langue sanskrite, quelque ancienne qu'elle puisse être, est d'une étonnante structure ; plus complète que le grec, plus riche que le latin, elle l'emporte, par son raffinement exquis, sur l'une et l'autre de ces langues, tout en ayant avec elles, tant dans les racines de mots que dans les formes grammaticales, une affinité trop forte pour qu'elle puisse être le produit d'un hasard.*» Il en déduit qu'elles sont issues d'une source commune, ainsi que le *gotique*, le *celtique* et le *vieux perse*.

Les remarques de Jones furent ensuite largement confirmées par la **grammaire comparée** développée par Franz Bopp au XIXème siècle. La découverte du sanskrit permit le développement de la **linguistique indo-européenne**, de la **grammaire historique**, cette langue apparaissant comme le chaînon manquant entre la proto-langue indo-européenne et le grec ou le latin (ce qui est à nuancer : le sanskrit n'est pas l'ancêtre du grec ou du latin, mais c'est sans doute la langue la plus proche de la proto-langue).

Structure :

- déclinaisons à 7 cas, avec le locatif et l'instrumental, mais le vocatif est considéré comme une variante du nominatif ;
- 3 nombres (singulier, pluriel, duel) et 3 genres (masculin, féminin, neutre) ;
- en conjugaison, 10 classes de verbes, possédant des modes, des temps, la voix passive, le tout à l'aide de désinences comme en latin ; le subjonctif existe en langue védique, mais a disparu en langue classique. L'importance et la complexité de la morphologie correspondent à une simplicité relative de la syntaxe : l'usage des prépositions, et même celui des conjonctions, se sont fortement restreints entre la langue védique et la langue classique.

Lexique :

La grande richesse des formations lexicales compense aussi la pauvreté syntaxique :

- tout nom peut être la base d'un verbe ; les possibilités de la dérivation sont quasi illimitées, grâce à une quantité de suffixes, dont beaucoup permettent de faire l'économie d'un syntagme complet ;
 - la composition utilise plusieurs procédés qui peuvent s'ajouter, un composé servant alors de base à un autre composé, ce qui donne des noms composés parfois interminables ;
 - un dictionnaire, commencé en 1939, élaboré à partir de 2000 textes et répertoriant des mots simples et des composés de deux ou trois termes au maximum, n'a pas encore pu être achevé à la fin du XXème siècle, et l'on prévoit au moins 100 000 pages grand format à 2 colonnes, soit des millions de termes.

¹ D'après le site Histoire de la langue [en ligne] in : <http://bbouillon.free.fr/univ/hl/hl.htm>

Cours 2 :

La linguistique historique (évolution de la GC²)

La linguistique historique a pour objet l'étude d'une seule langue à travers l'histoire. Autrement dit, retracer les étapes historiques d'une langue donnée. Elle sera connue, plus tard, sous le nom de linguistique diachronique.

Elle s'est intéressée à la diachronie d'une seule et même langue. Elle a deux objectifs : la reconstruction des langues disparues ou des états anciens de langues existantes.

1. Les domaines de la linguistique historique

La **phonétique historique** explique les transformations de certains sons en d'autres d'une manière régulière. Elle s'efforce de dater précisément ces mutations et de montrer comment elles s'organisent entre elles.

La **morphologie historique** explique selon quelles règles précises les mots se construisent par la somme d'une flexion et d'un radical.

La **sémantique historique** étudie les changements du sens des mots.

2. Les néogrammairiens :

L'offensive néogrammairienne est déclenchée à l'université de Leipzig notamment autour des travaux de Curtius. Sous son influence, une nouvelle génération de chercheurs voit le jour. Cette mouvance rassemble Ascoli, Leskien, Hermann Paul, Karl Brugmann, F. de Saussure.

2.1. L'apport de l'école néogrammairienne :

- 1) Ils dénoncent comme non scientifique la question de l'origine du langage et comme mythique la postulation d'une langue-mère ;
- 2) Au-delà du comparatisme soucieux de rendre compte de la régularité des correspondances, la linguistique entend désormais privilégier l'examen des transformations phonétiques (le primat du son sur la lettre) ;
- 3) L'analyse linguistique ne doit pas se limiter à décrire ou constater les changements survenus entre deux états de langues apparentés, elle doit

² Grammaire comparée

produire une explication positive des causes qui ont conduit au changement. Cette explication ne peut être qu'historique. (A cette époque, l'histoire était une science pilote) ;

- 4) La classification et le naturalisme cèdent le pas aux méthodes de l'observation inductive et déductive, qui caractérisent la visée explicative des sciences.
- 5) Tout l'enjeu de la problématique néogrammairienne gravite autour du caractère absolu ou relatif des lois phonétiques. L'affirmation du primat des lois phonétiques.

2.2. Les lois phonétiques :

- a. **La loi de GRIMM (1822)** : « à l'intérieur de certaines limites géographiques et de certaines périodes, le passage d'un son à un autre dans une langue donnée affecterait de la même manière tous les mots contenant le son, à condition que ce dernier soit situé dans le même environnement »

C'est ainsi que Jakob Grimm a réussi à expliquer la différence de réalisation des sons entre l'allemand, le grec et le latin.

- b. **La loi de VERNER (1875)**: « les changements phonétiques, que nous pouvons observer dans l'histoire linguistique fondée sur des documents, procèdent selon des lois déterminées qui ne souffrent aucune dérogation, excepté en accord avec d'autres lois »

Le linguiste danois corrige et complète la « loi de GRIMM ». Il parvient à démontrer que les correspondances comme /d/ gothique = /t/latin peuvent être tenues pour régulières à condition de prendre en considération la place de l'accent tonique dans les mots sanskrits correspondants.

2.3. Les causes du changement phonétique : (CLG pp 236-243)

- 1) La race ;
- 2) Adaptation aux conditions du sol et du climat ;
- 3) La loi du moindre effort ;
- 4) L'éducation phonétique de l'enfance ;
- 5) L'influence de l'histoire politique ;
- 6) Le substrat linguistique antérieur ;
- 7) Les changements de modes.

3. **Le changement sémantique** : l'étude du changement sémantique entre dans le domaine de la linguistique historique. La société en perpétuelle évolution (condition de vie, costumes, formes d'organisation), les référents de nombreux mots et les situations dans lesquelles on les emploie évoluent également au cours du temps. De nouveaux produits exigent de nouvelles appellations, certains mots disparaissent du vocabulaire courant parce que les objets et les comportements sont tombés en désuétude. Certains d'autres mots voient se rétrécir ou s'étendre leur champ contextuel.

Ex : le verbe *traire* (anciennement signifiant « tirer ») ne s'emploie que dans le vocabulaire de l'agriculture, « traire du lait » (rétrécissement).

Le mot argent signifiant « métal » s'emploie pour « tout ce qui sert à payer » (élargissement).

Cours 3 :

Ferdinand de Saussure : la linguistique moderne

Le *Cours de linguistique générale (CLG)*, publié en 1916 par Bally et Séchehaye, d'après les notes des étudiants qui avaient suivi le cours de linguistique moderne entre 1906 et 1911, apparaît comme le texte fondateur de la linguistique moderne, reposant sur l'étude de la langue comme système. Même si nombre de thèmes abordés par Saussure circulent dans les recherches de la deuxième moitié du XIXe siècle, le CLG constitue une « coupure épistémologique » avec la linguistique comparatiste de son époque, en proposant une approche non historique, descriptive et systématique de la langue.

1) Conception de la langue et de la linguistique :

1.1. La linguistique : tâches et objet

« La tâche de la linguistique sera :

- a) *De faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre, ce qui revient à faire l'histoire des familles de langues et à reconstituer dans la mesure du possible les langues mères de chaque famille ;*
- b) *De chercher les forces qui sont en jeu d'une manière permanente et universelle dans toutes les langues, et de dégager les lois générales auxquelles on peut ramener tous les phénomènes particuliers de l'histoire ;*
- c) *De se délimiter et de se définir elle-même.* » (CLG : 20)

L'objet de la linguistique

- L'objet de la linguistique n'est pas, contrairement aux autres sciences exactes, donné d'avance, mais résulte de la construction d'un point de vue :

« D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ; dans notre domaine, rien de semblable, [...] bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres » (CLG : 23)

- L'objet de la linguistique est la langue et non le langage :

« Mais qu'est-ce que la langue ? Pour nous elle ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle, il est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. Pris dans son tout, le langage est multiforme et hétéroclite ; à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique et psychologique et psychique, il appartient encore au

domaine individuel et au domaine social ; [...] la langue au contraire est un tout en soi et un principe de classification ». (CLG : 25)

- La linguistique fait partie de la sémiologie :

« La langue est un système de signes exprimant des idées, et par là, comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc. Elle est seulement le plus important de ces systèmes. On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale ; nous la nommerons sémiologie [...] la linguistique n'est qu'une partie de cette science générale. » (CLG : 33)

Linguistique interne et externe

« Notre définition de la langue suppose que nous en écartions tout ce qui est étranger à son organisme, à son système, en un mot tout ce qu'on désigne par le terme de « linguistique externe ». Cette linguistique-là s'occupe pourtant de choses importantes, et surtout à elle que l'on pense quand on aborde l'étude du langage » (CLG : 40)

« La linguistique externe peut accumuler détail sur détail sans se sentir serrée dans l'étau d'un système. Pour la linguistique interne, il en va tout autrement. La langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » (CLG : 43)

1.2. Langue/parole

« Récapitulons les caractères de la langue : 1. Elle est un objet bien défini dans l'ensemble hétéroclite des faits de langage. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier, elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat entre les membres de la communauté. 2. La langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément. Non seulement la science de la langue peut se passer des autres éléments du langage, mais elle n'est possible que si ces autres éléments n'y sont pas mêlés. 3. Tandis que le langage est hétérogène, la langue ainsi délimitée est de nature homogène : c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où les deux parties du signe sont également psychiques » (CLG : 32)

Distinction entre langue et parole

Langue	Parole
Social	Individuel
Essentiel	Accessoire plus au moins accidentel
Enregistrée passivement	Acte de volonté et d'intelligence
Psychique	Psychophysique
Somme d'empreintes dans chaque cerveau	Somme de ce que les gens disent
Modèle collectif	Non collectif

Linguistique de la langue et linguistique de la parole :

« L'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu : cette étude est uniquement psychique ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation : elle est psycho-physique » (CLG : 37)

Langue orale et langue écrite :

« Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ; ce dernier constitue à lui seul cet objet » (CLG : 53)

Phonétique et phonologie :

« [La phonologie] est un système basé sur l'opposition psychique de ces impressions acoustiques, de même qu'une tapisserie est une œuvre d'art produite par l'opposition visuelle entre les fils de couleurs diverses ; or, ce qui importe pour l'analyse, le jeu de ces oppositions, non les procédés par lesquels les couleurs sont obtenues ». (CLG : 57)

2) LE SIGNE

2.1. La nature du signe : signifié et signifiant

« *Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens, elle est sensorielle, et s'il nous arrive de l'appeler "matérielle" c'est seulement dans ce sens et par opposition à l'autre terme de l'association, le concept, généralement plus abstrait* » (CLG : 98)

« Nous proposons de conserver le mot *signe* pour désigner le total, et de remplacer *concept* et *image acoustique* respectivement par *signifié* et *signifiant* » (p.99)

2.2. L'arbitraire du signe

« *Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire que le signe linguistique est arbitraire* » (CLG : 100)

« *Le principe fondamental de l'arbitraire du signe n'empêche pas de distinguer dans chaque langue ce qui est radicalement arbitraire, c'est-à-dire immotivé, de ce qui ne l'est que relativement. Une partie seulement des signes est absolument arbitraire ; chez d'autres intervient un phénomène qui permet de reconnaître des degrés dans l'arbitraire sans le supprimer : le signe est relativement arbitraire* » (p 181)

2.3. Le caractère linéaire du signifiant

« *Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps : a) il représente une étendue, et b) cette étendue est mesurable dans une seule dimension : c'est une ligne* » (CLG : 103)

3) LE SYSTÈME

3.1. Nature du système :

« *Le système de la langue peut être comparé avec fruit et dans plusieurs sens, quoique la comparaison soit des plus grossières, à un système de signaux maritimes obtenus au moyen de pavillons de diverses couleurs. Quand un pavillon flotte au milieu de plusieurs autres, il a deux existences : la première est d'être une pièce d'étoffe rouge ou bleue, la seconde est d'être un signe ou un objet, compris comme doué d'un sens par ceux qui l'aperçoivent.* » (*Le périple structural : figures et paradigmes*, p 54)

3.2. Synchronie / diachronie

« Mais pour mieux marquer cette opposition et ce croisement de deux ordres de phénomènes relatifs au même objet, nous préférons parler de linguistique synchronique et de linguistique diachronique. Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même synchronie et diachronie désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution » (p 117)

3.3. Valeur :

« À l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui exprimeront des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme redouter, craindre, avoir peur n'ont de valeur propre que par leur opposition ; si redouter n'existe pas, tout son contenu ira à ses concurrents » (p 160)

Le pluriel n'existe que par rapport au singulier...

3.4. Rapports syntagmatiques/rapports associatifs

Saussure situe l'activité de la langue dans deux sphères distinctes, l'une relevant de la linéarité de la langue, et l'autre de l'ordre du système.

Sphère syntagmatique :

« *D'une part, dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Ces combinaisons qui ont pour support l'étendue peuvent être appelés syntagme* » (p 170)

Les rapports syntagmatiques sont dotés des caractéristiques suivantes :

- Il s'agit de rapport *in praesentia* ;

- La succession des éléments suit un ordre contraint ;
- Le nombre des éléments est limité.

Sphère associative

« D'autre part, en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. » (p 171)

Les rapports associatifs sont dotés des caractéristiques suivantes :

- Il s'agit de rapports *in absentia* ;
- L'ordre de succession est indéterminé puisqu'il n'y a aucune contrainte de linéarité ;
- Le nombre d'éléments est indéterminé (sauf pour des séries flexionnelles)

BIBLIOGRAPHIE

SAUSSURE F., 1995 (1916), *Cours de linguistique générale*, éd. De Mauro, Payot et Rivages

MILNER J.-C., 2002, *Le périple structural : figures et paradigme*, Seuil

PAVEAU M.-A., et SARFATI G.-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique, de la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin

Cours 4

Le structuralisme

Définition : Le structuralisme est un ensemble d'écoles linguistiques qui se sont intéressées à l'étude de la langue selon les principes du *Cours de linguistique générale* de Saussure. Ces écoles en ont en commun de considérer la langue comme une structure, c'est-à-dire un système clos sur lui-même. Les écoles structuralistes en linguistique se développent à partir des années 20 essentiellement à Prague, Copenhague et aux États-Unis.

La notion de structure : « une *structure* est d'abord un système qui fonctionne selon des lois (alors que les éléments n'ont que des propriétés) et qui se conserve ou qui s'enrichit par le jeu même de ces lois sans l'apport d'éléments extérieurs ou sans qu'il soit exercé une action sur des éléments extérieurs. Une structure est un système caractérisé par les notions de *totalité*, de *transformation*, d'*autorégulation* ». Dubois (2002 : 446)

Les principes du structuralisme :

- 1) Le principe d'immanence : « la linguistique est l'étude de la langue en elle-même et par elle-même »
- 2) La primauté de la langue parlée sur la langue écrite : car il n'y a aucune langue au monde qui soit née à l'écrit, au contraire toutes les langues ont commencé par l'oral. L'écrit n'est qu'une représentation de la langue parlée.
- 3) Le fonctionnement de toute langue obéit à des règles que les sujets parlants adultes mettent en œuvre individuellement sans connaître explicitement le système dont elles relèvent. La description de ce système (ainsi que la détermination des différents *niveaux* de l'analyse linguistique (phonème, morphème ou monème, syntagme, phrase...)) incombe au linguiste dans une perspective délibérément *non-normative* et *constructiviste* (la *langue* est l'objet d'une reconstruction à partir des données individuelles de la *parole* des sujets).
- 4) L'orientation synchronique du structuralisme (on étudie un état de langue et non le devenir d'une langue, son évolution diachronique) découle de ce troisième principe. Les sujets parlants ignorent les lois d'évolution de la

langue qu'ils parlent, ils obéissent inconsciemment à des contraintes de structure et la loi du dire n'est pas un vouloir dire.

- 5) L'idée de structure implique bien, de ce point de vue, qu'on travaille sur un ensemble clos de données : certains linguistes parlent à ce sujet de « texte », dont le modèle explicatif devrait pouvoir rendre compte de manière exhaustive, en ce qui concerne tant la structuration du signifiant que celle du signifié, d'autres parlent de « corpus ».
- 6) La définition du signe arbitraire comme unité *indissociable* du signifiant et du signifié implique non seulement la forclusion du référent (le linguiste n'a pas affaire à une réalité extérieure à la langue, ou aux états mentaux des locuteurs), mais une conception du sens comme pur effet de structure, et une conception de la forme comme antérieure à tout contenu.
- 7) La langue est un fait social (et non un organisme vivant). Elle est une émanation de la communauté sociale, de son histoire, et elle contribue à la fonder en retour en tant que communauté parlante.

Bibliographie :

- 1) DUBOIS J., *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 2002.
- 2) Article « structuralisme », in *Encyclopaedia Universalis*, 2002.

L'école de Prague

C'est l'une des écoles linguistiques qui est associée à la pensée de Saussure. Le cercle linguistique de Prague a été fondé en octobre 1926 sur l'initiative de V. Mathesius, et B. Havranek. Parmi les Français qui collaboraient aux publications du cercle, nous avons : L. Bruo, L. Tesnière, J. Vendryes, E. Benveniste et A. Martinet. Nous soulignons aussi la participation active de trois Russes qui sont R. Jakobson, Troubetzkoy et Karcevskij.

Les thèses du Cercle : trois thèses sont au programme de recherche de ce cercle

1) La première thèse : *les problèmes méthodologiques*

1.1. Cette thèse concerne l'examen des « problèmes de méthode découlant de la conception de la langue comme système » ou plutôt comme « système fonctionnel » parce que la langue, produit de l'activité humaine, a un caractère de finalité. C'est un système de moyens d'expression appropriés à un but, la fin consistant en la réalisation de l'intention du sujet d'exprimer et de communiquer.

1.2. L'analyse synchronique des faits actuels (qui seuls offrent le matériel complet et dont on peut avoir un « sentiment direct ») est le meilleur moyen pour connaître « l'essence et le caractère » d'une langue. Mais, on ne met pas des barrières insurmontables entre la méthode diachronique et la méthode synchronique. D'une part, pour justifier les changements, il faut tenir compte du système dans lequel ils se produisent, d'autre part, même la description synchronique ne peut pas éliminer la notion d'évolution sous la forme d'éléments stylistiques ressentis comme archaïsmes.

1.3. La méthode comparative doit être utilisée, non seulement à des fins diachroniques, mais aussi à des fins synchroniques, pour découvrir des lois structurales des systèmes linguistiques.

1.4. De telles lois contribuent au remplacement de la théorie des changements isolés, produits accidentellement, par l'hypothèse de l'évolution convergente.

2) la deuxième thèse : les tâches de la linguistique

2.1. En ce qui concerne l'aspect phonique, il est nécessaire de distinguer le son comme fait physique objectif et comme élément du système fonctionnel. Les tâches fondamentales de la phonologie synchronique sont : 1) caractériser le système phonologique (grâce au répertoire des phonèmes et à la spécification de leurs relations); 2) déterminer les combinaisons des phonèmes réalisées par rapport aux combinaisons possibles; 3) déterminer le degré d'utilisation et la densité de réalisation des phonèmes (leur charge fonctionnelle); 4) décrire l'utilisation morphologique des différences phonologiques.

2.2. En ce qui concerne l'étude des mots et des groupes de mots, on a : 1) la théorie de la dénomination linguistique, pour laquelle le mot est le résultat de l'activité dénominatrice (qui décompose la réalité en éléments linguistiquement saisissables); 2) la théorie des procédés syntagmatiques; 3) la théorie de la morphologie.

3) la troisième thèse : les fonctions linguistiques

Il faut distinguer l'élément intellectuel de l'élément émotionnel et d'un point de vue social et non individuel la fonction de la communication de la fonction poétique. Dans la fonction de communication, nous distinguons une gravitation vers le langage pratique, qui compte sur des éléments extralinguistiques, et une gravitation vers le langage théorique (de formulation), qui tend à constituer un tout le plus fermé possible, en se servant de « mots-termes » et de « phrases-jugements ». Le langage intellectuel ne se confond pas avec la langue, comme le langage émotionnel ne se confond pas avec la parole. Tandis que, dans sa fonction de communication, le langage « est dirigé vers le signifié », dans sa fonction poétique, il est « dirigé vers le signe lui-même ».

Référence bibliographique :

G.C. LEPSCHY, *La linguistique structurale*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 1976. (Traduit par L-J CALVET).

Cours 6 : Le fonctionnalisme

L'école de Prague a donné naissance à plusieurs courants fonctionnalistes dans la deuxième moitié du XX^e siècle jusqu'aux années 1970. En France, André Martinet pose en principe que la fonction principale du langage, qui est la communication, implique la notion d'économie linguistique. Le point central de la doctrine réside dans le concept de la double articulation.

1. Définition de la langue selon Martinet :

« Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté (...) en unité douée d'un contenu sémantique et d'une expression phonique : les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue. » (Martinet, 1991, p20)

La fonction première d'une langue étant la communication de l'expérience humaine, cette fonction implique nécessairement une économie linguistique permise par la double articulation de la langue. Même si les langues sont différentes dans leur organisation et dans les phonèmes que chacune exploite, mais elles sont toutes semblables dans le fait qu'elles sont toutes doublement articulées.

2. **La double articulation** : c'est la propriété de tout énoncé linguistique d'être segmenté à deux niveaux : à un premier niveau (la première articulation), en unités ayant à la fois une face formelle (signifiant) et une face significative (signifié) ; à un second niveau (la deuxième articulation). Cette unité de première articulation peut elle-même être segmentée en unités plus petites, non douées de sens, mais qui participe à la distinction des sens de ces unités.

Ex : *bal, pal, mal* sont des unités de première articulation parce qu'elles sont douées d'un signifié et d'un signifiant. /b/, /p/, /m/, /a/, /l/ sont des unités de deuxième articulation, ils ont un signifiant, mais ils n'ont pas de signifié.

La double articulation des langues constitue le fondement d'une économie linguistique importante dans la production des énoncés. En effet, avec un nombre limité de phonèmes (entre 26 et 50 dans chaque langue), on construit un nombre

relativement illimité de monèmes qui entrent dans la construction d'un nombre illimité d'énoncés.

3. **L'économie linguistique** : Donc, à partir d'un nombre limité de phonèmes, on obtient un nombre relativement illimité de monèmes. Ces monèmes sont employés et réemployés dans un nombre illimité d'énoncés pour exprimer un nombre infini d'expériences du monde. Mounin écrit « non seulement, nous pouvons exprimer notre expérience du monde au moyen de quelques milliers de monèmes seulement, mais encore ces milliers de monèmes sont faits eux-mêmes à partir de trente à cinquante signes sonores minimaux ».
4. **La fonction** : les unités linguistiques sont définies par leur fonction dans la communication, et non pas par leur forme, leur substance ou leur place dans l'énoncé. Par exemple, en français, les sons [l] et [r] constituent deux phonèmes distincts parce qu'ils distinguent entre deux unités *barre* et *balle*. Donc, ils ont une fonction distinctive. Mais les sons [R] et [r] ne sont pas distinctifs parce que partout où ils figurent le sens des deux mots reste le même.
5. **La pertinence** : tous les sons qui servent à distinguer deux monèmes sont pertinents, et les sons qui ne sont pas pertinents sont ceux qui n'ont pas de fonction distinctive. La pertinence dans la théorie fonctionnaliste est liée à la fonction de l'élément.

6. **La description fonctionnaliste** :

Les principaux composants de la description fonctionnaliste sont au nombre de deux :

- 6.1. **La phonologie fonctionnelle** étudie les éléments de la deuxième articulation (fait la liste des phonèmes, déterminent les traits pertinents, recherche les règles qui commandent leur combinatoire).
- 6.2. **La syntaxe fonctionnelle** étudie les unités de la première articulation (fait la liste des monèmes, indique les fonctions qu'ils peuvent remplir dans l'énoncé et les classe en catégories de monèmes à fonction identique)

7. **Bibliographie** :

Martinet A., *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, 1991.

Mounin G., *Clefs pour la linguistique*, Seghers, Paris, 1968.

Cours 7 : la glossématique

La glossématique est un mot créé par Hjelmslev d'après le grec « glossa » signifiant langue pour désigner la théorie linguistique qui se donnerait la langue comme un but en soi et non pas comme moyen. Cette théorie préconise une connaissance immanente du langage ; la langue est considérée comme unité fermée sur elle-même. Cette théorie veut déterminer tout ce qui est commun à toutes les langues humaines et ce qui fait qu'à travers divers changements une langue reste toujours identique à elle-même.

Dans cette école, le linguiste abandonne la méthode inductive, qui prétend aller du particulier (les données) au général (les lois), la glossématique sera donc une méthode déductive, qui procède d'un nombre restreint d'axiomes (lois) rigoureux à la détermination des classes.

- **La langue est une forme est non une substance :**

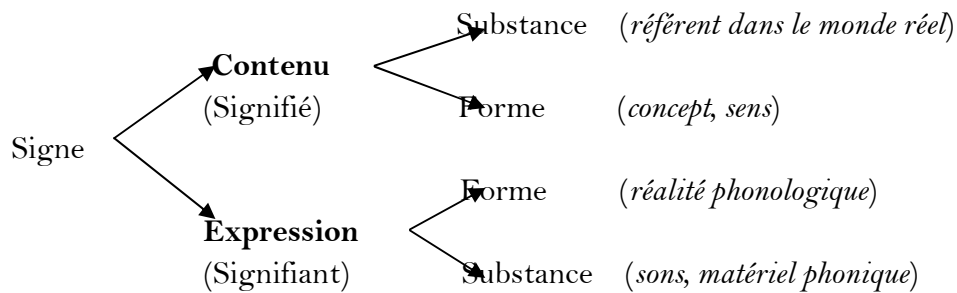
C'est cette phrase de Saussure qui inspire Hjelmslev pour construire sa théorie du signe. Aucune idée ni aucun objet ne précèdent à l'organisation de la langue.

- a. **La substance** est la réalité phonique ou sémantique (une masse non structurée)
- b. **La forme** est la structuration, l'organisation de cette substance amorphe selon les règles d'une langue donnée.

Le matériel non structuré (les idées, les sons) n'est pas considéré comme faisant partie de la langue jusqu'à ce qu'il soit structuré et organisé dans le cadre de cette langue, c'est-à-dire selon des lois phonétiques, et des règles syntaxiques, grammaticales, morphologiques, etc.

- **Le signe selon Hjelmslev :**

Hjelmslev comme Saussure définit la langue comme un système de signe. Le signe est une fonction dont les deux termes sont le **contenu** et l'**expression**. Chacun de ces deux termes a une **forme** et une **substance**.



- **Le métalangage** : c'est à Hjelmslev que l'on doit la théorie du métalangage. Il s'agit d'un lexique qui permet de parler du langage lui-même.

Dans la phrase « Le cheval est un mammifère », *cheval* est le sujet de la phrase. La deuxième utilisation parle de la première, ce qui permet de la qualifier d'un point de vue grammatical. On se situe à un niveau de langage différent de celui qui parle du monde.

- **Le dépassement de la dichotomie langue/parole**

Hjelmslev a rebaptisé les termes de la dichotomie saussurienne. À la place de *langue*, il parle de *schéma*, et au lieu de *parole ou discours*, il utilise le mot *usage linguistique*.

Avec lui, on assiste à la naissance d'un nouveau terme entre le schéma et l'usage, celui-ci est *norme* en quelque sorte « une parole collective ». il s'agit d'une généralisation de l'usage.

- **Bibliographie :**

DUBOIS J., *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, 2002.

SIOUFFI G. Van RAEMDONCK D., *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, 1999.

Le distributionnalisme (Bloomfield et Harris)

Le distributionnalisme est une méthode structurale qui apparaît aux États-Unis vers 1930 en réaction contre les grammaires mentalistes. Elle a été développée et formalisée par Harris et atteint son degré d'achèvement vers 1950. C'est une approche purement formelle qui écarte toute considération relative au sens.

❖ **Contexte d'apparition** : la linguistique historique et comparative n'a pas sévi aux États-Unis, d'une part, et l'existence au niveau du continent américain de plus de 150 familles de langues amérindiennes, ce qui représente plus de 1000 langues différentes qui se présentent sous forme orale et non codifiée a favorisé l'émergence de cette méthode. En effet, la non-maitrise de toutes les langues amérindiennes a poussé les linguistes à s'intéresser à la forme seulement, d'où le qualificatif de linguistique mécaniste. Cette école s'est développée initialement pour permettre l'étude de ces langues.

❖ **Caractéristiques générales** : sa caractéristique fondamentale concerne son rejet total à l'égard du sens. Pour Bloomfield, la signification renvoie à la totalité de l'expérience humaine et présuppose pour son explication, la connaissance globale du monde, ce qui dépasse largement les possibilités de la linguistique. La tâche immédiate à laquelle doit s'attacher un linguiste est la description formelle des langues qui doit éviter tout mentalisme.

❖ **Présupposés théoriques**

- L'objet d'étude est la langue et non la parole, elle est souvent appelée *code* ;
- L'étude doit être synchronique (on a affaire à des langues sans écriture) ;
- La langue est composée d'unités discrètes³ que la segmentation permet de dégager ;
- Chaque langue constitue un système spécifique ;
- Les éléments se définissent par leur relation avec les autres éléments de l'énoncé ;
- Elle insiste surtout sur les relations syntagmatiques (la distribution) ;

³ Unités distinctives, phonèmes.

- Le comportement humain, dans tous les domaines, peut être décrit à partir de la relation fondamentale stimulus → réponse. (influence du béhaviorisme). Parler représente donc un certain type de comportement.

❖ **Corpus et traitement des données**

Une telle étude commence par la constitution d'un corpus d'énoncés effectivement prononcés par les sujets parlant une langue donnée à une époque donnée. Ce corpus se caractérise par le fait qu'il est fini et fermé. Une fois constitué, le linguiste ne peut pas en rajouter des éléments.

Le linguiste s'efforce d'observer des régularités, de les relever et d'ordonner la description en utilisant comme critère d'analyse l'environnement des éléments et leur contexte linéaire. La somme des environnements d'un élément constitue sa « distribution ». Le linguiste se livre enfin à un travail de décomposition de l'énoncé qui l'amène à en dégager les constituants.

Chaque phrase sera analysée en une structure hiérarchique d'éléments grâce à une opération de segmentation et de substitution. La tâche du linguiste sera ensuite de classer les éléments ainsi dégagés et de les nommer (catégorisation).

❖ **L'analyse distributionnelle** : elle envisage deux types de formes linguistiques :

1. **Les formes libres** : tout élément qui peut former un énoncé est une forme libre. La phrase est la forme libre maximale qui ne peut pas faire partie d'une forme linguistique plus vaste. Le mot est la forme libre minimale, c'est le plus petit fragment de l'énoncé.
2. **La forme liée** : tout élément qui ne peut pas être prononcé seul et former un énoncé de la langue. Les radicaux, les suffixes et les préfixes sont des formes liées.

Bloomfield présente, dans son ouvrage *Langage* publié en 1933, un modèle d'analyse linguistique en niveaux hiérarchisés et dépendant. C'est le modèle des constituants immédiats. En effet, les phonèmes se combinent pour constituer un niveau immédiatement supérieur : les morphèmes. Et les morphèmes se combinent pour constituer des unités de niveau immédiatement supérieur : les mots. Les mots se combinent pour constituer des unités de niveau immédiatement supérieur : les syntagmes. Les syntagmes se combinent à leur tour pour constituer des unités de

niveau supérieur qui sont les phrases. Celles-ci représentent l'unité maximale de combinaison, elles n'entrent dans aucun rang supérieur.

Le modèle de Harris

Le but du distributionnalisme, pour Harris, est de démontrer à partir de l'observation d'un corpus fini d'énoncés naturels que le système de la langue fonctionne selon des régularités démontrables.

❖ La méthode de la description linguistique

La description linguistique se fait en deux temps. D'abord l'inventaire des unités structurales de la langue, ensuite la détermination des règles concernant leur mise en relation. Harris systématise la mise à l'écart, à l'intérieur de l'analyse linguistique, des notions de fonction et de signification. La seule relation reconnue comme pertinente est la distribution. Il généralise l'application de cette méthode aux langues connues, notamment l'anglais.

❖ L'analyse en constituants immédiats

Pour décomposer les énoncés, le sens ne pouvant pas intervenir, la phrase s'apparente à une construction hiérarchisée qui se décompose en segments. Ces segments eux-mêmes se décomposent en sous-segments. Ils sont appelés constituants immédiats. Ils apparaissent comme des constituants de rang inférieur. En partant de la phrase qu'on décomposera en propositions puis en syntagmes pour s'arrêter aux mots.

❖ La segmentation de la chaîne parlée

Le corpus se présente sous forme d'énoncés linéaires, des ensembles complexes que l'on réduira en différentes unités et à différents niveaux d'organisation :

Le niveau phrastique (des phrases)

Le niveau morphologique (des morphèmes)

Le niveau phonologique (des phonèmes)

Chaque unité est définie par ses combinaisons dans un rang immédiatement supérieur.

Pour identifier les éléments de chaque niveau, il faut découper la chaîne parlée dans une procédure qui élimine le recours au sens. Cette technique permet de repérer des mots et de les définir par les autres mots qui se trouvent à proximité (à gauche ou à droite).

❖ Les environnements

L'environnement d'un élément est représenté par la disposition de ses co-occurents, c'est-à-dire par sa position par rapport aux autres éléments en présence. On parle d'environnement de droit et d'environnement de gauche.

Ex. : Le **cahier** blanc est sur le bureau. L'environnement de l'unité « cahier » est :

Le --- blanc.

❖ La distribution

La somme des environnements d'un élément dans les énoncés représente la distribution de cet élément.

❖ La classe distributionnelle ou formelle

Tous les mots qui peuvent commuter avec cet élément ou le remplacer dans un énoncé constituent un ensemble, une classe. Ainsi, on définit la classe des noms comme étant constituée par les éléments qui admettent les déterminants à gauche et les verbes à droite.

❖ Limites du distributionnalisme

1) Cette analyse ne peut pas rendre compte de l'ambiguïté de certaines phrases :

- *J'ai acheté ce livre à mon frère.*

Sens 1 : J'ai acheté le livre de mon frère

Sens 2 : J'ai acheté ce livre pour mon frère.

- *La peur des ennemis.*

- Sens 1 : Les ennemis ont peur/ sens 2 : On a peur des ennemis.

2) Une fois mises en œuvre les différentes techniques de description et d'analyse, la linguistique se retrouve sans objet. Il n'y a plus rien à faire puisque le sens n'intervient pas.

❖ Bibliographie

DUBOIS J., *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, 2002.

SIOUFFI G. Van RAEMDONCK D., *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, 1999.

BLOOMFIELD L., *Language*, New York, 1933. Pour la traduction française : *Langage*, Paris, 1970.

Cours 9 : Le générativisme (Chomsky)

*La grammaire générative est une théorie linguistique élaborée par Noam Chomsky entre 1950 et 1965. Critiquant le modèle distributionnel de la linguistique structurale qui décrit seulement les phrases réalisées et ne peut expliquer un grand nombre de données linguistiques (l'ambiguïté, les constituants discontinus), Chomsky définit une théorie capable de rendre compte de la **créativité** du sujet parlant, sa capacité à émettre et à comprendre des phrases inédites.*

Il formule l'hypothèse que le langage repose sur des structures universelles innées (comme la relation sujet-prédictat) qui rend possible l'acquisition/ apprentissage par l'enfant de systèmes particuliers qui sont les langues.

Dans cette perspective, la grammaire est un mécanisme fini qui permet de générer (engendrer) l'ensemble infini des phrases grammaticales d'une langue. Cette grammaire est formée de règles qui définissent les suites de mots et de sons permises, elle constitue le savoir linguistique des sujets parlant une langue, c'est-à-dire leur compétence, l'utilisation particulière que chaque locuteur fait de la langue dans une situation particulière relève de la performance.

1. Les concepts de base de la grammaire générative

A. **Compétence /performance** : Chomsky substitue à la dichotomie saussurienne langue /parole les deux concepts de compétence / performance. La compétence du sujet parlant (locuteur-auditeur idéal) est le système intériorisé de règles qui lui donne la capacité de produire et de comprendre des phrases nouvelles et qui lui permet d'émettre des jugements de grammaticalité et d'acceptabilité à propos de phrases produites dans des mots de sa langue maternelle. La performance est la mise en application de cette compétence dans une situation de communication concrète par un sujet parlant déterminé.

B. La structure profonde et la structure de surface

La structure profonde est une structure sous-jacente à toute phrase composée des règles sémantiques et des règles syntaxiques. Elle comprend donc le lexique et les règles syntaxiques de la langue. Cette structure profonde par le biais des règles transformationnelle devient une structure de surface.

Structure profonde	Structure de surface
La + mère+ entendre+ quelque chose Le + enfant+ chanter	La mère entend que l'enfant chante La mère entend l'enfant chanter
La+ mère+t+ finir+le+ouvrage La+mère+ (passif) + finir+le+ouvrage	La mère finit l'ouvrage L'ouvrage est fini par la mère

2. Les composantes de la grammaire

a. **Une composante syntaxique** : système de règles définissant les phrases permises dans une langue.

b. **Une composante sémantique** : système de règles définissant l'interprétation des phrases générées par la composante syntaxique.

c. **Une composante phonologique/phonétique** : système de règles réalisant en une séquence de sons pour les phrases générées par la composante syntaxique.

La composante syntaxique est formée de deux grandes parties :

1. **La base** qui définit les structures fondamentales.

2. **Les transformations** qui permettent de passer des structures profondes aux structures de surface des phrases qui reçoivent alors une interprétation phonétique.

La base est formée de deux parties :

a. **La composante ou base catégorielle** est l'ensemble des règles définissant une relation grammaticale entre les éléments qui constituent la structure profonde et qui sont représentés par les symboles catégoriels (SN+SV).

b. **Le lexique ou dictionnaire de la langue** est l'ensemble des morphèmes lexicaux d'une langue.

Mère = Nom + féminin + animé + humain

La base définit la suite de symboles (Art+N+ Prés+V+Art+ N)

Le lexique substitue à chacun des symboles un « mot » de la langue (La +mère+ t+ finir+le+ouvrage)

Les règles de transformation convertissent cette structure profonde en structure de surface : (La +mère+ t+ finir+le+ouvrage) et les règles phonétiques réalisent : la mère finit l'ouvrage.

Les règles de transformation sont des opérations qui convertissent les structures profondes en structures de surface. Les transformations comptent deux étapes :

- a. **L'analyse structurelle** pour voir si cette structure est compatible avec une transformation définie.
- b. **Le changement structurel** de la suite, par addition, effacement, déplacement, substitution, on aboutit alors à une suite transformée correspondant à une structure de surface. Ainsi, la présence du constituant (passif) dans la suite de base entraîne des modifications qui font que la phrase : la mère finit l'ouvrage
→ L'ouvrage est fini par la mère.

3. Bibliographie

DUBOIS J., *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, 2002.

SIOUFFI G. Van RAEMDONCK D., *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, 1999.

CHOMSKY N., *Structures syntaxiques*, Le Seuil, Paris, 1969.

CHOMSKY N., *Aspects de la théorie syntaxique*, Le Seuil, Paris, 1971.

NIQUE C., *Initiation méthodique à la grammaire générative*, Armand Colin, 1974

Cours 10 : La linguistique énonciative

Cette linguistique a pour fondement une critique de la linguistique de la langue, et une volonté d'étudier les faits de la parole : la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication.

1. **Historique** : ce courant s'inscrit dans le prolongement de la linguistique structurale des années 60-70. Le courant énonciatif approfondit les concepts mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste Emile Benveniste.
2. **Énoncé/ énonciation** : l'énonciation est l'acte individuel de production, d'utilisation de la langue dans un contexte déterminé, ayant pour résultat l'énoncé. L'énonciation est l'acte de production, et l'énoncé constitue le produit. Les deux termes s'opposent comme la fabrication s'oppose à l'objet fabriqué.
3. **Objectif** : ce courant s'efforce de tenir compte de la position de l'énonciateur, du locuteur dans la production d'un énoncé donné. La langue n'est plus considérée comme un objet interne. La langue n'est plus étudiée en elle-même et pour elle-même, mais elle va intégrer les facteurs extralinguistiques et situationnels du langage.
4. **La tâche du linguiste** est alors sans limites : pour prendre en compte la situation, il peut étudier le kinésique (mimiques, mouvements, postures, gestes) qui accompagnent l'énonciation. Il peut entrer dans des considérations psychologiques, sociales, historiques, etc.

En linguistique, on se limitera à étudier les marques de l'énonciation : tous ce qui est dans le dit dénonce le dire.

5. Les embrayeurs et les déictiques :

Il existe dans le discours une série de termes par lesquels un locuteur se définit comme sujet. C'est le cas des unités de la langue qui ne prennent sens qu'à l'occasion d'un acte particulier d'énonciation : JE, TU, ICI, MAINTENANT...

- 5.1. L'embrayeur met l'accent sur le lieu et l'objet de référence.
- 5.2. Le déictique met l'accent sur la façon dont le référent est situé dans l'espace.

Les embrayeurs et les déictiques constituent les aspects indiciels du langage. « je » et « ici » demande que le locuteur soit connu, « maintenant » demande que le temps de l'énoncé soit connu.

6. **Les circonstances de l'énonciation :**

Je viendrai ici demain. Dans cet énoncé, chaque mot renvoie à l'énonciation.

Je : énonciateur ; viendrai+ demain : futur par référence au moment de l'énonciation de cette phrase.

Ici : par référence à l'endroit où se trouve l'énonciateur (je).

Paul partit là-bas le lendemain. Dans le second énoncé, nous ne possédons aucun renseignement sur l'énonciation.

Les embrayeurs font le lien entre l'énoncé et l'énonciation et n'ont de sens qu'en rapport avec les circonstances de l'énonciation.

7. **Les types d'embrayeurs :** il y a trois types.

7.1. **Les embrayeurs subjectifs :** les pronoms personnels et les possessifs.

Il, ils, elle, elles sont représentants et anaphoriques. Je, tu, vous et nous ne sont pas anaphoriques et ne se commutent pas à un nom (Je viens \neq Paul vient), et entrent dans le cadre de l'énonciation.

7.2. **Embrayeurs temporels :** il existe deux types : certains temps verbaux et certains adverbes ou groupes nominaux adverbiaux.

Le temps par excellence de l'énonciation est le présent. Mais le temps de l'énonciation et le temps linguistique ne coïncide pas toujours :

Je suis absente cet après-midi

Temps de l'énonciation : quelques secondes

Temps linguistique : 4 ou 5 heures.

Seuls les verbes qui expriment l'acte au moment où celui-ci a lieu font coïncider temps de l'énonciation et temps linguistique : ce sont les **verbes performatifs**

Je te baptise ; Je déclare la séance ouverte ; Je vous nomme chevalier de la légion d'honneur ;

Les temps qui ont pour référence le moment de l'énonciation sont :

-le passé composé (marqueur d'antériorité) ;

-le présent

-le futur simple du présent (marqueur de postériorité)

7.3. Les circonstants temporels :

Hier, aujourd'hui, demain, maintenant qui ont pour repère le moment de l'énonciation. Contrairement à : ce jour-là, le lendemain, la semaine suivante..., qui ont pour repère le moment de l'énoncé.

Exemples :

Il se réveilla tard. **La veille** il **avait fait** la fête.

(« avait fait » et « la veille » marquent l'antériorité par rapport au passé simple : se réveilla, moment de l'énoncé)

Il est malade **aujourd'hui**. **Hier**, il **a mangé** des huîtres. (hier et a mangé marquent l'antériorité par rapport à aujourd'hui, moment de l'énonciation).

7.3. Les embrayeurs spatiaux :

7.3.1. Les démonstratifs et adverbess de lieu :

Viens **ici**.

L'adverbe de lieu renvoie au lieu où je me trouve en tant que locuteur. Je peux aussi joindre le geste à la parole.

Donne-moi **ça**.

Le pronom démonstratif –ça- désigne un objet se trouvant dans le lieu où se situe l'échange. Le geste peut aussi accompagner la parole.

Je peux dire : Donne-moi ça et ça et ça aussi.

Je ne peux pas dire : viens ici et ici et ici.

D'où le terme de déictique qui est le mieux approprié.

7.3.2. Les adverbess d'énonciation :

Ces adverbess sont incidents non à l'énoncé mais à l'énonciation.

Fonctionnement et rôle :

1-Il est gravement **malade**

2-Il **marche** lentement

3-Je suis très **vivement** intéressé.

4-**Il est** probablement **chez sa cousine**

5-Heureusement, il est arrivé à temps = si je parle franchement.

Dans les trois premiers énoncés, l'adverbe porte sur un élément dont il modifie le sens. Dans l'énoncé 4, l'adverbe porte sur l'ensemble de l'énoncé.

Énoncé 5 : l'adverbe porte sur l'énonciation.

Lorsqu'on parle, on utilise fréquemment des adverbes d'énonciation ou des infinitifs prépositionnels qui ont la même valeur : Honnêtement, sincèrement, vraiment, pour parler net, Pour être franc,...

Ces adverbes représentent souvent le démarrage d'un raisonnement :

Si je dois être franc, honnête, dire la vérité... Puisque tu me demandes d'être franc...

La position de l'adverbe a une incidence sémantique sur l'énoncé

Parmi les modalisateurs d'énoncé on peut ranger : Sans doute, certainement, sûrement, selon moi, d'ailleurs...

Bibliographie :

De l'énoncé à l'énonciation : la linguistique énonciative [en ligne] http://asl.univ-montp3.fr/L108-09/S1/E11SLL1/cours/2-Enonce-enonciation_synth.pdf

Jean CERVONI, *L'énonciation*, PUF, 1992.